



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 47000

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le montant des retraites versées aux dirigeants des banques françaises. Le président de BNP-Paribas sera vraisemblablement à l'abri du besoin lorsqu'il fera valoir ses droits à la retraite. Il touchera effectivement près de 800 000 euros annuels bien que l'établissement qu'il dirige bénéficie du soutien de l'État pour faire face à « des résultats fortement impactés par la dislocation des marchés et la dégradation de l'environnement économique ». Le Gouvernement, par voie de décret, estime avoir répondu aux attentes exprimées par les Français vis-à-vis de la moralisation de l'économie et du capitalisme. Loin s'en faut, car le décalage entre la retraite annuelle du président de BNP-Paribas et la retraite annuelle moyenne de nos concitoyens demeure abyssal. Plus encore, le Gouvernement, qui s'était engagé à sanctionner tout dirigeant complaisant à l'égard des errements de ses services spéculateurs, accorde finalement son absolution à un comportement immoral dont les excès sont à l'origine de la crise qui accable les Français. La moralisation de l'économie et du capitalisme est un leurre. Le spectre de la contrainte et de la sanction agité par le Gouvernement est insuffisant au point que les dirigeants continuent à s'abreuver d'émoluments, pensions et autres revenus complémentaires disproportionnés. Devant la faiblesse des dispositions prises par le Gouvernement, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle envisage d'engager pour encadrer des comportements abusifs et méprisants à l'égard des difficultés que traversent nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47000

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2009, page 3709

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)